



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ  
DÉPARTEMENT DU GARD  
COMMUNE D'AIGUES MORTES  
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf : DCM\_2026-35

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 15/05/2026  
Notifiée aux élus le : 15/05/2026  
Date de l'affichage : 15/05/2026

**OBJET :** ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU  
(CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
ET DE GESTION DES EAUX DE LA  
CAMARGUE GARDOISE (SAGE)

**SÉANCE JEUDI 21 MAI 2026**

L'an DEUX MILLE VINGT-SIX, le VINGT ET UN MAI à 18H00, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 15 mai (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Cédric BONATO, Maire.

**PRÉSENT-E-S :** Cédric BONATO- Maryline POUGENC – Luc VERNHES – André MORRA – Florence COMBE – Joachim RAMS – Incarnation CHALLEGARD – Cédric BREYSSE – Jean-Alain CASACCI – Mariana GARCIA – Patricia BANCION – Cristel MARCHAND – Lorenzo SANCHIS – Catherine BIDET – Yannick BUSSAC – Yann ALBERT – Marine ANJO – Nicole SABATIER – Régis VIANET – André VIGNE – Patricia VAN DER LINDE – Pascale MOURRUT – Noémie ALBECQ-MEGIAS

**ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :** Carine VANDERBISTE à Catherine BIDET – Nathalie CAVAILLÉ à Maryline POUGENC – Serge PINQUIER à Joachim RAMS – Jean-Philippe CHARPIN à Yannick BUSSAC – Amélie MARTORELL à André MORRA – Christian LAPISARDI à Noémie ALBECQ-Megias

**ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS :** Néant

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Luc VERNHES

**Rapporteur :** Luc VERNHES, Adjoint au Maire

La commune d'Aigues-Mortes est membre de la Commission Locale de l'Eau (CLE) qui assure le pilotage de SAGE Camargue Gardoise, désormais mis en œuvre. La composition de la CLE date du 17 novembre 2017 et conformément à l'article R212-31 du Code de l'environnement, elle doit être renouvelée normalement au bout de 6 ans. À la suite du renouvellement général du Conseil Municipal des 15 et 22 mars 2026 et de l'élection de la nouvelle municipalité, il convient de procéder à une nouvelle désignation pour représenter les intérêts de la commune auprès de cet organisme partenaire. Pour rappel, la CLE est composée de trois collèges distincts :

- Des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux ;
- Des représentants des usagers ;
- Des représentants de l'État et de ses établissements publics.

Durant la séance du bureau de la CLE du 21 avril 2023, le président et les membres du bureau ont saisi l'opportunité d'engager la réflexion sur le renouvellement des membres au sein du bureau de la CLE avec les élus. Ce travail a permis d'identifier des pistes d'amélioration (intégration de nouveaux membres au sein des différents collèges, suppression de plusieurs membres non actifs depuis quelques années, fusion de structures). Ainsi il a été décidé :

- Ajout du Syndicat des Riziculteurs de France et Filière au sein du collège des usagers ;
- Ajout du Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Occitanie au sein du collège des usagers ;
- Intégration de l'association « Livre Généalogique de la Raço di Bioù » au sein du collège des usagers à la place de l'association des manadiers de race Camargue Gardoise qui a été dissoute.

Il est proposé au conseil municipal de :

- **Désigner** M. Luc VERNHES en qualité de représentant titulaire de la commune d'Aigues-Mortes au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Camargue Gardoise.
- **Préciser** que ce mandat est confié pour la durée du mandat municipal.
- **Autoriser** Monsieur le Maire à notifier cette désignation aux autorités préfectorales et au secrétariat technique de la CLE et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

**Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,**


- **DÉSIGNE** M. Luc VERNHES en qualité de représentant titulaire de la commune d'Aigues-Mortes au sein de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Camargue Gardoise.
- **PRÉCISE** que ce mandat est confié pour la durée du mandat municipal.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier cette désignation aux autorités préfectorales et au secrétariat technique de la CLE et à signer tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Cédric BONATO  
Maire d'Aigues-Mortes



Résultats du vote :

<b>Délibération 2026-35</b>	ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA CAMARGUE GARDOISE (SAGE)	Pour :	<b>29</b>	UNANIMITÉ
		Contre :	<b>0</b>	NÉANT
		Abstention :	<b>0</b>	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères - CS 88010 - 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication